

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1296

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 70, substituer aux mots :

« Celui-ci »,

les mots :

« Cet opérateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.